

MODALITÉS D'UNE INSCRIPTION EN ALTERNANCE POUR UNE LICENCE PROFESSIONNELLE À L'IUT RCC

→ Rentrée des LP à partir du lundi 4 septembre 2017 (plus d'infos sur <http://www.iut-rcc.fr>)

IMPORTANT : cette procédure ne concerne que les inscriptions pour la formation en alternance.

Les inscriptions pour la formation initiale se feront par internet sur <http://www.univ-reims.fr/rentree>

Pour une inscription en formation continue (concernant les demandeurs d'emploi et les salariés) vous devez prendre contact avec le service de la formation continue : fc-iut-reims@univ-reims.fr

Pour suivre cette formation proposée en alternance, vous devez d'abord rechercher une entreprise afin de signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Dès que vous avez trouvé une entreprise, vous devez prendre contact avec le Bureau des Relations Entreprises à l'adresse : iut.relations-entreprises@univ-reims.fr

Après la signature de votre contrat, vous devrez prendre un rendez-vous au **03.26.91.30.02** pour une inscription à l'IUT de Reims Châlons Charleville, chemin des rouliers à Reims, aux dates suivantes :

du lundi 10 juillet au jeudi 20 juillet et à partir du lundi 28 août 2017

Vous y apporterez les documents suivants :

- Lettre d'admission envoyée par eCandidat
- Photocopie de votre carte nationale d'identité *
- Photocopie de votre relevé de notes du Baccalauréat *
- Photocopie de votre relevé de notes du diplôme de 1^{er} cycle (BTS, DUT, L2, ...) *
- Photocopie de l'attestation de recensement ou certificat d'appel de préparation à la défense *
- Photocopie de votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Attestation d'assurance responsabilité civile :

L'assurance responsabilité civile vous garantit si vous êtes reconnu civilement responsable d'un accident. Vous devez vous la procurer auprès de votre assureur.

Elle est souvent incluse à l'assurance habitation ou à une autre assurance personnelle.

Elle peut également être souscrite par l'intermédiaire d'une des deux mutuelles étudiantes.

* **Ces documents ne concernent pas les étudiants déjà inscrits à l'IUT en 2016/2017**

Cas particuliers :

- **Salarié** : certificat d'exercice ou bulletin de salaire avec indication du nombre d'heures/mois.
- **Mineur** : autorisation d'inscription parentale sur papier libre.
- **Etranger** : passeport en cours de validité.

En l'absence de l'un de ces documents, votre inscription ne sera pas validée.